

# FICHE DE TRAITEMENT

RGPD

20

<b>Date :</b>	16 novembre 2020	<b>Version :</b>	1
<b>Service</b>	Comptabilité		
<b>Nom RdT :</b>	[REDACTED]		
<b>Traitement :</b>	Validation comptable des dons et souscriptions		

## 1- Objet du traitement

Le traitement du Denier enregistre les dons et souscriptions dans un logiciel de gestion (cf FdT correspondante).

Les chèques, virements, paiements en ligne sont évidemment enregistrés en comptabilité.

Le Traitement du Denier envoie périodiquement à la comptabilité, autant que de besoin, un fichier listant les nom-prénom-montant-des-dons-pour-la période.

Remarque : pour des raisons de facilité, le fichier d'aujourd'hui contient également des données de contact qui sont inutiles dans le cadre du présent traitement

Ce fichier est d'un usage totalement interne ; il sert :

- à pointer les mouvements bancaires,
- à remonter vers l'émetteur en cas d'incident de paiement

## 2- Origine des données manipulées

Le fichier transmis par le Denier.

## 3- Accord des personnes concernées

Le fait que les personnes sachent que leurs données personnelles sont stockées par l'ADECE, relève du Traitement du Denier.

## 5- Sous-traitant éventuels

Aucun sous-traitant n'est impliqué dans le présent traitement

<i>Diocèse d'Evry</i>	Comptabilité.doc	1
-----------------------	------------------	---

## 6- Transmission des données à des intervenants internes

Aucune transmission.

## 8- Durée de rétention

Les données personnelles objet du présent traitement sont conservées pendant au moins 3 ans et l'année en cours (délai de prescription fiscal).

## 9- Procédure de modification ou effacement des données

Les données personnelles enregistrées par la comptabilité sont liées à des mouvements bancaires que les personnes concernées ne peuvent modifier ou effacer.

Les éventuelles demandes de modification/suppression sont donc sans effet sur les données personnelles relevant du présent traitement

---ooOoo---